

CONSEIL DE L'EUROPE COUNCIL OF EUROPE

Strasbourg, le 15 octobre 1951

Restricted
AS/RPP (3) 13

COMMISSION DU REGLEMENT ET DES PREROGATIVES

Emblème Européen

Note du Secrétariat Général

- I. Lors de sa réunion de Londres, le 26 juillet, la sous-commission a été saisie du problème de l'emblème du Conseil de l'Europe.
- II. Elle a exprimé l'avis qu'il y avait lieu de traiter ce problème et qu'elle devrait procéder à la mise au point d'un projet de Convention à recommander au Comité des Ministres en vue de fixer la forme de l'emblème, les conditions de son emploi et les mesures à prendre en vue d'assurer sa protection.
- III. La sous-commission, mise en présence d'une partie des très nombreux projets élaborés par les services du Secrétariat Général, ou envoyés à ceux-ci par des personnes privées, a demandé au Secrétariat d'opérer une première sélection, de faire imprimer quelques projets et de les soumettre ainsi à la Commission en vue de sonder l'Assemblée. Ces projets sont annexés à la présente note, un nombre de copies suffisant a été imprimé en vue de la distribution à l'Assemblée dans les formes et dans les conditions qui décidera éventuellement la Commission.
- IV. Ces projets doivent être accompagnés du commentaire suivant :

Projet 1.

Emblème de l'Union Parlementaire européenne et du Mouvement pan-européen. Par lettre officielle, le Comte Coudenhove-Kalergi a, au nom de l'Union Parlementaire européenne, posé la candidature de cet emblème.

Dans la suite, il a verbalement manifesté l'intention de retirer cette candidature.

Projet 2.

La croix verte sur champ blanc qu'on retrouvera dans le projet 4 a été combattue par certains qui ont estimé qu'un drapeau à dominante blanche était trop salissant. Ils ont proposé le projet 2.

Le Prince Schwarzenberg a proposé la même disposition, mais avec une croix jaune et champ rouge, reproduisant le labarum de Constantin. Enfin, un membre du personnel du Secrétariat Général a proposé l'étendard vert (offert par le Pape Léon XII à Charlemagne lors de son couronnement) portant la croix rouge (le sang répandu en luttes fratricides), doublée d'une croix jaune (emblème du monde chrétien et du Vatican).

Projet 3.

En manifestant verbalement son intention de retirer la candidature du projet 1, le Comte Coudenhove-Kalergi a suggéré le projet 3 qui est pratiquement la croix de Saint-Georges utilisée depuis la première croisade comme emblème de l'Angleterre.

Projet 4.

Le champ blanc symbole de pureté, de paix, et insigne du commandement, est surchargé de la croix verte, symbole chrétien, symbole d'espérance et de jeunesse, évoquant le croisement à Strasbourg des grandes routes européennes. Le vert et le blanc sont depuis l'origine les couleurs du Mouvement Européen. Il a été suggéré que l'emplacement du blason de Strasbourg, au centre de la croix, soit réservé aux fanions des hautes personnalités de l'Assemblée, du Comité des Ministres et du Secrétariat Général. Le drapeau ordinaire ne comporterait donc que la croix verte sur champ blanc. Il pourrait être l'origine d'une famille de drapeaux, les Autorités Spécialisées ou les institutions recevant le patronage du Conseil de l'Europe étant autorisées à l'utiliser, moyennant surcharge en coeur d'un insigne approprié.

Projet 5.

Le vert et le blanc, symboles du Mouvement européen sont maintenus. La croix de Saint-André est utilisé comme l'un des plus anciens et plus populaires symboles européens : la Croix de Bourgogne, emblème du "Grand Duché d'Occident".

Projet 6.

Les diverses couleurs sont représentées dans la proportion où elles existent dans les drapeaux des Etats membres du Conseil. Le triangle blanc et rouge en particulier évoque les couleurs de Strasbourg.

Projet 7.

Le drapeau de l'Europe unie est présenté comme le négatif du drapeau des Etats-Unis d'Amérique. Le nombre des étoiles correspond au nombre des Etats membres.

./.

Projet 8.

Il s'agit du symbole international employé en marine marchande pour la représentation de la lettre E. Les couleurs sont le bleu et le rouge, qui évoquent les tendances conservatrices et progressistes représentées dans les parlements d'Europe.

Projet 9.

L'étoile dans le cercle a été en 1944-45 l'insigne des armées de la Libération.

Projet 10.

L'auteur a voulu créer une "croix d'Europe", comme il existe une croix de Lorraine, une croix de Malte, etc...

Projet 11.

Le champ rouge représente le progrès, la main, la fidélité, le soleil, la justice et l'espérance.

Projet 12.

Le vert et le blanc évoquent les idées rappelées ci-dessus. Le nombre des étoiles correspond au nombre des Etats membres du Conseil.
